



00093

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU
CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU 12 SEPTEMBRE 2018**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – Protection des mineurs isolés

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1^{er} arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 4 Juin 2018, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon sur la protection des mineurs isolés.

Monsieur Serge BREZIN, au nom du Collectif AMIE, a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, avec l'accord du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon:

«Depuis cet été, de nombreux mineurs survivent, sans moyen de subsistance, sans protection et sans soins, dans les jardins et les rues du 1er arrondissement, à la seule force des actions de solidarité d'habitants, de collectifs et d'associations, avec le soutien de la Mairie du 1er arrondissement. Dans un cadre où la Métropole exerce la compétence de protection de l'enfance, quelles mesures vont-elles être prises pour répondre non seulement à ses obligations légales au regard de ces enfants isolés mais surtout à cette situation d'urgence ?

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le 12 Septembre 2018

Le Maire du 1^{er} arrondissement

Nathalie PERRIN-GILBERT